

les Conseils et audiences qui regardent les intérêts du Roi. De plus toutes les dépenses qui regardent ces sept ambassadeurs, les otages et les personnes que l'on envoie chez eux passeront par mes mains pour être arêtées est-il juste que je confirme ce que l'on a de la peine que je connaisse !

"Je vous donne avis, Monseigneur, qu'il s'est fait un commerce secret de pelletteries au fort Frontenac, que M.M. de Callières et de Champigny ont confisqué environ pour vingt mille francs, monnaie du pays, ils ont fait de grands procès verbaux. Je ne doute pas qu'on ne vous les envoie. Je n'oserais vous supplier, de vous ressouvenir de moi dans cette occasion en cas que vous fassiez confisquer tous ces effets. Vous m'avez fait espérer à mon retour de la baie d'Hudson que vous songeriez à moi par quelques gratifications que vous me feriez au sujet de notre naufrage. Cette occasion pourrait suppléer. Je ne vous la demande que pour moi seul. Ma seur et moi ne faisant dans notre éloignement qu'un cœur et un même esprit vous la demandons conjointement. Elle pourrait nous servir à retirer un fief proche Paris qui s'est trouvé engagé à des créanciers de mon père ou vous nous accorderiez ce que vous jugerez à propos.

"Je continuerai toujours à exécuter les ordres que vous m'avez prescrits de Vous faire savoir tout ce qui se passera et vous en ferai un ample détail par la "Seine" qui n'est pas encore arrivée. Il y a des choses qui ne laisseront pas de vous surprendre.

"Je suis, etc.

"Signé : LE ROY DE LA POTERIE."

Le 16 octobre 1700, la Potherie étant toujours à Québec, écrivait encore au Ministre pour lui donner des nouvelles de l'ambassade qui avait été envoyée chez la nation iroquoise. Il lui raconte avec un grand luxe de détails le voyage des ambassadeurs, le P. Bruyart, Joncaire et Maricourt, les discours qui furent prononcés, puis il décrit la grande assemblée tenue à Montréal et pendant laquelle la paix fut enfin conclue avec les Iroquois.

Toute cette lettre a été imprimée dans l'ouvrage de la Potherie¹ et ce serait charger inutilement le régit que de la reproduire ici. Il y a, cependant, une finale confidentielle que le correspondant n'a pas osé rendre publique, mais qu'il communique en toute intimité au Ministre. Comme elle est de nature à nous faire connaître le caractère de la Potherie, nous la reproduirons d'après la copie faite sur l'original qui est conservée aux archives coloniales de la Marine à Paris².

"Comme j'ai extrêmement de lumières du Canada par l'exacte recherche que j'ai faite de tout ce qui s'y est passé depuis 25 à 30 ans, soit par les entretiens particuliers que j'ai eus avec des personnes d'expérience, soit par tous les mémoires que j'ai tirés à droite et à gauche vous me permet-

¹ *Hist. Am.*, t. IV, pp. 148-170.

² *Arch. col. Mar.*, vol. XVIII, p. 150.